



Thomas Pfammatter, cofondateur de Dufour Aerospace, et Daniel Aufdenblatten, CEO d'Air Zermatt, s'associent. ZVG

Intervenir avec des drones

CONTHEY Air Zermatt travaille avec le développeur suisse de drones et d'avions Dufour Aerospace sur de nouvelles applications des drones dans le domaine du vol en montagne.

Dans le cadre d'un programme de trois ans, Air Zermatt et Dufour Aerospace analysent et testent différents scénarios dans lesquels les drones pourraient être un complément judicieux à l'infrastructure existante. Selon le communiqué d'Air Zermatt, l'objectif de cette collaboration est de renforcer la sécurité de l'approvisionnement en Valais tout en réduisant l'empreinte écologique de l'entreprise.

Aide rapide

Les drones pourraient notamment apporter une aide rapide en cas d'interruption des liaisons routières ou ferroviaires – comme ce fut le cas l'été dernier dans les vallées de la Matter et de la Saas, poursuit le communiqué. Par exemple lorsqu'il faut transporter des médicaments ou d'autres marchandises urgentes. L'utilisation de drones pour l'analyse du terrain est également à l'étude.

«Nous souhaitons commencer dès aujourd'hui à développer des applications de drones pour l'avenir», déclare Daniel Aufdenblatten, CEO d'Air Zermatt. «Notre objectif est de trouver des solutions innovantes qui nous aident dans le sauvetage et l'approvisionnement en montagne, tout en étant plus respectueuses de l'environnement.»

Expérience et innovation combinées

Sascha Hardegger, CEO de Dufour Aerospace, ajoute: «Il ne s'agit pas de faire des choses qui sont déjà faites aujourd'hui avec des drones. Nous nous intéressons plutôt à la manière dont les drones peuvent être utilisés de manière utile sur de longues distances ou pendant une longue période.»

En combinant l'expérience d'Air Zermatt dans l'aviation de montagne et l'innovation technique de Dufour Aerospace, les partenaires veulent ouvrir de nouvelles voies pour l'utilisation des drones dans le domaine du sauvetage et de la logistique. Les tests communs viseront notamment à déterminer comment les hélicoptères et les drones peuvent être utilisés sans se mettre en danger mutuellement.

WALLISER BOTE

Nouvelle directrice et enquête close aux Alambics

THÉÂTRE Les Alambics Théâtre-Ecole ont annoncé hier l'arrivée de Diane Muller à la direction dès février 2025. L'enquête qui visait l'ancien directeur Alexandre Doublet n'a donné lieu à aucune suite pénale. Il demande réparation.

PAR JEAN-FRANÇOIS ALBELDA ET SARAH WICKY

«Après un début de saison marqué par quelques turbulences, Les Alambics Théâtre-Ecole sont heureux d'annoncer la nomination de Diane Muller à la direction. Elle entrera en fonction le 15 février 2025», déclare le communiqué de presse des Alambics Théâtre-Ecole envoyé aux médias hier matin. Le théâtre et son école se réjouissent de l'arrivée d'une personnalité «forte d'un parcours artistique et pédagogique riche et varié», qui porte «une vision qui s'inscrit dans la continuité du projet développé par la direction précédente».

“
Mon client a été entendu par le Ministère public et aucun élément suffisant n'a pu être retenu contre lui.”

ME ASTYANAX PECA
AVOCAT D'ALEXANDRE DOUBLET



La nouvelle directrice des Alambics Théâtre-Ecole Diane Muller prendra ses fonctions le 15 février 2025. NORA RUPP

Originaire du Valais, Diane Muller a entamé un cursus en sociologie avant d'intégrer la première volée de la Manufacture – Haute école des arts de la scène (2003-2006). Comédienne reconnue ayant participé à plus d'une trentaine de productions, elle se distingue «par son engagement envers la transmission, l'accompagnement des jeunes talents à l'autonomie» et souhaite renforcer les liens avec de grandes institutions que sont la Manufacture de Lausanne, l'ENSATT de Lyon ou le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris. Sa direction, explique le communiqué, aura parmi ses

priorités l'aide à la professionnalisation, la découverte et une programmation centrée sur les notions de justice, de justesse et de mémoire.

Mystérieuses dénonciations

Cette nomination intervient donc après «quelques turbulences», comme l'indique le communiqué, à savoir l'arrêt de la collaboration avec le précédent directeur Alexandre Doublet. Pour mémoire, en août dernier, les Alambics annonçaient mettre un terme «d'un commun accord» au contrat de leur di-

recteur artistique, une direction ad interim assurant la transition. Or, d'après les différents articles parus dans la presse, il est apparu que la décision a été prise suite à divers témoignages envoyés à l'association Arts Sainement – mouvement créé par des artistes indépendant-s de Suisse romande luttant «contre tous types d'abus de pouvoir, de discrimination, de harcèlement et d'agissements hostiles dans le domaine des arts vivants suisses» –, issus de membres de la compagnie Alexandre Doublet, qui était alors en pleine tournée de la pièce «Il n'y

a que les chansons de variété qui disent la vérité».

Un article de la RTS révélait le premier à la mi-septembre qu'une enquête de police était en cours mais personne ne s'exprimait alors sur les circonstances, ni du côté de la direction des Alambics, ni du côté d'Alexandre Doublet – qui déclarait tout de même au «Nouvelliste» qu'il n'avait «aucune information officielle, juridique ou même policière comme semble l'évoquer la RTS. Je ne sais pas ce qui m'est reproché, j'attends de le savoir.» – ni de celui du Ministère public qui ne souhaitait pas commenter une enquête en cours.

Licenciement contesté et mea culpa exigé

Selon les informations du «Nouvelliste», cette enquête n'a abouti sur aucune instruction, ce que confirme l'avocat de l'ancien directeur, Me Astyanax Peca. «Le volet pénal a été rapidement clos. Mon client a été entendu par le Ministère public et aucun élément suffisant n'a pu être retenu contre lui», explique le défenseur sans préciser la nature des accusations. De son côté, le Ministère public ne fait pas de commentaire.

Mais le dossier n'a pas fini de faire des remous car Alexandre Doublet entend désormais obtenir réparation. «L'aspect financier est accessoire, ce qui compte c'est qu'il retrouve son honneur et sa réputation car il a beaucoup avalé et s'est tu jusqu'ici», précise l'homme de loi. Des procédures aux prud'hommes sont en cours pour contester le licenciement. «C'est le moment ou jamais d'un mea culpa», ajoute Me Peca. Contactée, la direction des Alambics renvoie au communiqué initial du mois d'août en précisant ne pas souhaiter s'exprimer davantage sur ce sujet.

Damien Roch ne siègera plus

SAINT-GINGOLPH Après avoir été battu lors de l'élection à la présidence, le président sortant Damien Roch a décidé de ne pas siéger au Conseil communal.

Damien Roch a finalement annoncé sa décision sur les réseaux sociaux. Non réélu à la présidence de Saint-Gingolph, il a décidé de ne pas siéger à la table du nouveau Conseil communal. Il annonce déjà que sa décision a été acceptée par l'Etat du Valais.

Motifs politiques

Il explique dans un post publié sur Facebook jeudi dernier que sa décision est basée sur des considérations politiques: «La volonté populaire a parlé dans le sens contraire à ma vision, et j'estime que le nouveau président (ndlr: Gérald Derivaz) doit porter l'entière responsabi-

lité de la politique qu'il mettra en place, ce qui ne sera possible qu'en dehors de ma présence.»

Une réorganisation de sa vie professionnelle «et d'autres considérations plus personnelles» ont pesé dans la balance, indique-t-il également.

Pour mémoire, le Conseil communal de Saint-Gingolph est composé de trois élus de la Liste citoyenne, dont le nouveau président Gérald Derivaz, de trois PLR et d'un élu de la liste Entente.

Le PLR+, le parti de Damien Roch, avait perdu un siège et un de ses candidats n'avait pas été élu, Serge Béguelin. JEAN-YVES GABBUD



Président sortant, Damien Roch avait terminé deuxième sur la liste PLR+ avant d'être battu lors de la présidence. LOUIS DASSELBORNE

PUBLICITÉ

Le complice de ton look

SPORT CHIC

1'000 IDÉES CADEAUX

MADE FOR DAILY ADVENTURES

079 213 22 66

CRETTAVENTURE.CH

CAMEL ACTIVE VALAIS > RIDDES